

CONDITIONS DE LA CONTRIBUTION

Numéro du projet : _____ Établissement : _____

Nom du Fonds : _____ Responsable du projet : _____

TOUTES LES CONTRIBUTIONS

- Les contributions de partenaires admissibles sont confirmées comme l'indique le *Sommaire des contributions confirmées*.
- Les ressources financières pour l'exploitation sont confirmées.
- La *Liste détaillée* soumise par l'établissement ne comprend que des coûts admissibles.
- Les coûts admissibles figurant dans la *Liste détaillée* reflètent la juste valeur marchande des articles et correspondent aux prix que l'établissement s'attend de payer. Un processus d'appel d'offres concurrentiel, conforme aux politiques et procédures courantes d'appel d'offres et d'achat de l'établissement, sera lancé avant d'acheter ces articles.
- Les contributions en nature ont été évaluées selon les exigences de la section 6.5 du *Guide des politiques et des programmes* de la FCI.
- Les modifications demandées au projet sont comprises et acceptées, et on a apporté les modifications qui en découlent au financement, et ce en fonction des recommandations formulées par le comité de la FCI.
- Dans le cas d'une proposition multiétablissement, une *Entente entre établissements* a été conclue et on en a remis une copie à la FCI.
- Pour les projets comportant des travaux de construction ou de rénovation, les travaux débuteront dans les 18 mois suivant l'annonce du financement.
- Les conditions particulières ont été satisfaites.

FONDS DE RELÈVE, CHAIRES DE RECHERCHE DU CANADA, BOURSES DE CARRIÈRE et FONDS DES LEADERS SEULEMENT

- L'établissement a fait l'acquisition de tous les articles qui ont été achetés ou reçus jusqu'à maintenant :
 - 1) spécifiquement à l'intention d'un nouveau chercheur, d'un titulaire de chaire ou d'un titulaire d'une Bourse de carrière, ET
 - 2) (i) après ou au cours des six mois précédant :
 - la date d'entrée en fonctions du nouveau chercheur (Fonds de relève);
 - la date où le chercheur devient titulaire de la chaire (Chaires de recherche du Canada)
 - la présentation de la proposition (Fonds des leaders).
 - (ii) après la date de la remise du prix Michael-Smith ou de la Bourse Steacie (Bourses de carrière).

Au nom de l'établissement, je confirme par la présente avoir bien lu et compris les conditions susmentionnées et que l'établissement s'y est conformé.

Recteur, président ou chef de la direction de l'établissement,
ou la personne désignée (aux termes de la *Déclaration d'adhésion*)

Date